

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot.
Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial.
Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date (Du 7 décem., Du 8 décem., Du 9), and two columns of values (71 25, 101 75; 71 30, 101 75; 71 20, 101 55).

A NOS LECTEURS.

Grandes Primes du Journal du Lot

Nos abonnés sont informés que les beaux ouvrages si richement illustrés et si attrayants par les sujets qu'ils traitent et par les noms de leurs auteurs, que nous leur avons offerts en Prime à des prix qui pour être très-modérés pouvaient ne pas s'accorder avec les intentions de dépense du plus grand nombre, viennent de subir une très-notable diminution.

Cette diminution a été commandée aux Éditeurs par le désir de liquider cette grande publication dont il ne reste plus qu'un très-petit nombre d'exemplaires et qui, sans aucun doute, ne sera jamais réimprimée.

Voici le tableau des Livres publiés et de leur prix de vente actuel :

- La Révolution Française, 2 vol. 50 fr.
Les Reines du Monde, 1 vol. 20 fr.
Les Galeries Publiques de l'Europe, 3 v. 75 fr.
La Russie Historique, etc., 2 vol. 50 fr.
Le Livre d'Or de la Peinture, 1 vol. ... 60 fr.
Les Galeries Royales d'Angleterre, 1 v. 60 fr.
Les Chefs-d'œuvre de l'Art chrétien, 1 v. 6 fr.

Nos abonnés trouveront dans l'acquisition de la totalité de ces ouvrages ou de ceux qui par leur sujet leur plairont davantage une occasion qui ne se reproduira jamais. — Les personnes qui sont capables de pouvoir décomposer le prix de fabrication de ce genre de Livres reconnaîtront que les prix ci-dessus ne sont pas la représentation même de ce que ces Ouvrages ont coûté.

Qu'on ne perde pas de vue que nous n'avons qu'un très-petit nombre d'exemplaires à la disposition de nos Abonnés et qu'il est hors de doute que nous ne pourrions satisfaire qu'aux premières demandes qui nous seront adressées.

Nos Abonnés peuvent venir examiner, dès à présent, dans nos bureaux, les magnifiques Ouvrages qui composent cette Prime exceptionnelle.

OUVRAGES ILLUSTRÉS ET RICHEMENT RELIÉS

Album du CONSULAT ET DE L'EMPIRE, contenant 60 planches de toutes les batailles. — Beau vol. de salon, 22 fr.

Le livre Rouge (histoire de l'échafaud en France)..... 12 fr.

Les environs de Paris.... 6

Causeries de la mère.... 8

Contes de Fées..... 7

Les mémoires du roi Jérôme

7 volumes brochés..... 12

Tous ces ouvrages sont exposés dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 12 Décembre 1868. (N° 18)

LE DRAME

Des Carrières d'Amérique

PAR ANGELO DE SORR

XII suite

Et il disait :

Per, le gardeur de porcs, chantait, couché sur l'herbe, Quand la fille du roi sortit d'un champ de blé.
— Que chantez-vous, dit-elle, avec un air superbe ?
Le porcher répondit : — Falali, Falaley !...

Mais quel ne fut pas l'étonnement de Ludow d'entendre un écho répéter dans le lointain : Falali, Falaley. Il écouta plus attentivement. C'était bien réellement une autre voix qui disait le second couplet.

— Sauf votre bon plaisir, je chante ma maîtresse, Et les désirs ardents dont mon cœur est troublé.
— Audacieux manant ! dit l'orgueilleuse altesse, On va te fustiger. — Falali, Falaley !...

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des Gens de Lettres.

Cahors, le 9 Décembre 1868

BULLETIN.

Le Moniteur publie un rapport adressé à l'Empereur par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics concernant le travail des enfants dans les manufactures. Ce rapport est suivi d'un décret impérial qui confère aux ingénieurs des mines les fonctions d'inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures, et institue une commission chargée de centraliser les réclamations et de proposer les mesures propres à faciliter l'application de la loi de 1841.

Nous consacrons plus loin un article spécial aux nouvelles d'Espagne.

Les derniers avis de Cuba portent que les insurgés sont disposés à se soumettre. On apprend, d'autre part, que le gouvernement américain a pris les mesures nécessaires pour interdire dans ses ports toute expédition qui paraîtrait dirigée contre les Antilles espagnoles.

Le gouvernement portugais s'occupe activement de recruter le corps de volontaires destiné à réparer l'échec éprouvé par les armes portugaises à Mozambique et à renforcer les garnisons de Timor et de Macao où quelques difficultés se sont produites.

Les lettres de Constantinople du 2, constatent que, depuis le discours du prince Charles, la bonne harmonie est complètement rétablie entre la Porte et les Principautés et que M. Galesco a été parfaitement accueilli par le Sultan.

Le cabinet de Saint-Petersbourg a fait parvenir aux cabinets de Paris et de Londres la déclaration que la Russie, à titre de 3e puissance protectrice de la Grèce, s'associera dans le conflit turco-hellénique à la démarche concertée par les puissances occidentales.

Il résulte de là que la Russie ne songe pas, pour le moment du moins, à exploiter les conflits turco-helléniques dans l'intérêt de sa politique orientale bien connue. « La Russie, nous écrit-on, doit ici marcher avec les autres puissances : puissance protectrice elle ne peut faire autrement, lors même qu'elle le voudrait »

Un des journaux unitaristes de Berlin, la Gazette de Spener, à propos de prétendus pourparlers engagés au sujet d'une garantie de l'état de choses actuel en Allemagne par

les puissances, s'écrie que ce serait une prétention outrepassant que de vouloir imposer à la nation allemande le contrôle de l'étranger. La Gazette ajoute qu'à une coalition agressive des cabinets, l'Allemagne répondrait par une coalition défensive de la nation allemande. « C'est transposer les intentions et les attitudes. Ce que l'on demande à la Prusse, ce n'est pas de délaisser son droit, c'est de ne pas porter atteinte au droit des autres.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Lisbonne, 10 décembre.

Le bruit court qu'une crise ministérielle, provoquée par l'emprunt serait imminente. Les ministres sont réunies en Conseil. On assure que les chambres seront convoquées avant le mois de janvier.

Madrid, 9 décembre soir.

A la suite d'une intervention des Consuls étrangers, une armistice de 48 heures a été accordé aux insurgés de Cadix pour enterrer les morts et faire sortir les femmes et les enfants. L'armistice expirera demain Jeudi. Les insurgés sont au nombre de 3,000 y compris les forçats, les marins licenciés et les anciens gardes ruraux.

Après l'expiration de l'armistice aura lieu une attaque simultanée avec la coopération de bâtiments de guerre. On compte sur un résultat certain et immédiat.

Madrid, 10 décembre.

Contrairement à ce que certains journaux ont annoncé, la municipalité a maintenu sa décision à la diminution du salaire payé aux ouvriers des ateliers nationaux, et cette mesure a été exécutée.

On mande de Cadix que les insurgés ont demandé qu'une capitulation leur soit accordée, ce qui sera probablement fait ; car, autrement les consuls des puissances ne pourraient quitter la place. Ces fonctionnaires se sont adressés à leurs ministres respectifs à Madrid afin qu'ils appuient cette demande auprès du gouvernement espagnol.

Madrid, 10 décembre.

La Gazette de Madrid ne contient aucune nouvelle importante de Cadix. Elle publie de nombreux télégrammes de différentes villes annonçant les adhésions d'ayuntamientos, de volontaires de la liberté et de tous les partis libéraux au gouvernement, lui offrant leur appui et flétrissant tous les auteurs de désordres.

A Madrid, la garde de la ville et le maintien de l'ordre demeurent exclusivement confiés aux volontaires de la liberté.

Les souscriptions à l'emprunt atteignent le chiffre de 37, 370, 200 écus.

— Vous préféreriez du vin, mais ce n'est pas comme il faut. D'ailleurs puisque cette ballade a reporté notre esprit vers les régions natales, buvons de la bière Suédoise.
— Je n'en ai jamais goûté à Paris.
— Et bien suivez-moi.
Ils se dirigèrent vers les boulevards, remontèrent le faubourg Montmartre, et s'arrêtèrent rue La Fayette en face la rue Buffault.

— C'est ici la brasserie Lüsser, dit Rams.
— Et ce Lüsser est Suédois ?
— Comme vous et moi.
— Et sa bière aussi ?
— Vous allez en juger.
Ils entrèrent dans la brasserie de Lüsser ; un joyeux bonhomme, rond comme une boule, et Christian Rams demanda une salle à part.

— Ici, dit-il une fois atablés, nous sommes seuls et serons plus à l'aise pour parler du pays.
— Et si la bière nous égaye, ajouta en ricanant Ludow, rien ne nous empêchera de nouveau le Falali Falaley qui nous a réunis.
Ludow était bien un peu gris, mais il n'y paraissait pas, et son compagnon n'y fit aucune attention.

Ce Christian était un homme jeune encore, trente ans à peine, et mis très-confortablement. Il portait de magnifiques favoris noirs qui contrastaient avec un teint un peu rosé et des yeux bleus. Ses cheveux également noirs étaient très-soignés et se partageaient sur le milieu de sa tête ; il avait tout à la fois dans son ensemble du can-

LA VOIX DU PAYS.

Vayrac, le 9 décembre.

LES TRIBULATIONS D'UN PUBLICISTE

En voyant ce qu'il m'arrive depuis que je suis devenu collaborateur du Journal du Lot, vous avez pu constater, mes très chers lecteurs, que c'est une affaire assez épineuse que d'entrer en polémique.

J'avais pensé, le plus innocemment du monde, qu'il était permis d'exprimer ses idées sans encourir les invectives de ses adversaires, mais vous avez dû remarquer que la chose est souvent difficile ; aussi, je me suis dit, depuis, qu'il était prudent, en pareille occasion, de suivre les conseils d'Horace, et de se revêtir d'avance d'une cuirasse de triple airain.

A l'époque où parut l'Indépendant, j'étais heureux de voir l'Empire entrer dans une voie plus libérale, et je saluai franchement ce nouveau venu dans la presse départementale, pensant, avec bien d'autres, que, patronné par les hommes que l'opinion publique désignait alors, il ne pourrait que se tenir à une hauteur convenable, et mettre de côté tout ce qui, dans la discussion, rapetisse les hommes et les idées.

Mais, quel ne fut pas mon désappointement, lorsque, après avoir publié une simple brochure, et avant d'avoir écrit dans le Journal du Lot, on m'attribua très galamment la paternité de certains articles auxquels j'étais tout aussi étranger que vous, mes chers lecteurs, et que, dans un accès d'emportement, on m'envoya un cartel. Je croyais aussi avoir le droit de porter le nom de mes pères ! mais cela déplut souverainement à l'Indépendant, et il m'appela : Des Chahumeaux.

Les premières productions de mon esprit ? On les traita de ridicules et d'élucubrations misérables. Quelle sublime indépendance !...

J'avoue que ces commencements étaient peu encourageants ; mais je me rappelais fort à propos cet ancien précepte latin : Malo periculosam Libertatem quam quietam servitutem.

« Je préfère la Liberté avec ses périls à la tranquillité de la servitude. » Et alors, comprenant que l'extension des libertés publiques, commandait à tout citoyen qui s'en croyait capable, d'entrer résolument dans la lice, pour répandre les bonnes idées et com-

— Oh ! je ne crains rien. D'ailleurs, avec l'aide de secours d'un brave Suédois comme vous et du brasseur Lüsser, j'affronterais tous les dangers.

— Vous êtes armé ?
— Pas le moins du monde. Comment trouvez-vous cette bière, ami Karl ?
— Excellente... mais, à la longue, cela empâte le palais. Si nous prenions un peu de genièvre, cela nous rappellerait le pays natal.
— Soit, buvons du genièvre, dit Christian avec laisser-aller de l'homme dont le cerveau commence à s'échauffer.
Il est probable que Ludow avait de bonnes intentions vis à vis de son compatriote, mais son goût prononcé pour le gin ne lui permettait pas de jouer son rôle avec le sang-froid des coquins émérites.
Pour un verre qu'il versait à son ami, par distraction il en absorbait deux lui-même.
— Et vous venez ici, avec l'intention de vous amuser sans doute ?
— Dame ! certainement. Où pourrions-nous aller ce soir ?
— A cette question, Ludow parut embarrassé, car de Paris, il ne connaissait guère que les plaisirs crapuleux.
— Je serais bien curieux, continua Christian, de connaître un de ces bals dont on parle tant à l'étranger. Si nous allions au Casino ?
C'est une fameuse idée fit Ludow en versant

battre les mauvaises, je sentis un frisson de patriotisme parcourir mon être moral tout entier, et dans l'exaltation d'une âme qui ne désire que le bien, je m'écriais : Sursum corda.

Oui ! Elevons nos cœurs, si nous voulons servir dignement la sainte cause de la Liberté. C'est en affranchissant son âme des préoccupations misérables de l'esprit de parti, que l'on s'élève à la hauteur de ce grand apostolat.

L'indépendance véritable ne consiste pas dans des personnalités plus ou moins offensantes à l'égard des personnes qui diffèrent de nous de pensées et de sentiments, car cette indépendance, fille de l'erreur et du mal, est incapable d'élever l'âme humaine, et d'éclairer la société dans sa marche à travers les nombreux précipices où peut sombrer la Liberté.

L'Indépendant n'est-il pas ainsi au-dessous de son titre et de sa tâche, quand il nous appelle : pantins officieux, et que, dans un style qui s'éloigne un peu de la finesse attique, il nous fait peupler les basses-cours préfectorales ?

Mais, avons-nous trop à nous plaindre, nous autres, modestes écrivains du Journal du Lot, des comparaisons si peu délicates de l'Indépendant, lorsque nous avons vu le rédacteur en chef de ce journal politique s'adresser au premier magistrat du département, et se permettre de la manière la plus gracieuse, de faire intervenir dans sa lettre l'ours de la fable ?

Allons ! prenons-en tous notre parti, et faisons contre mauvaise fortune bon cœur !

Mais, sans répondre à l'Indépendant, nous pouvons dire ceci :

Personne ne nous inspire, ordonne, conseille, dicte ce que nous écrivons, pas même M. le Préfet du Lot que nous n'avons pas l'honneur de connaître, et avec lequel nous n'avons jamais échangé la moindre missive.

Nous sommes au moins aussi indépendant que l'Indépendant lui-même, car nous ne demandons rien ; — je me trompe ! Nous demandons quelque chose ; mais le but constant de nos désirs, c'est la conscience seule qui le donne, et elle l'accorde seulement à celui qui fait son devoir en mettant l'intérêt public au-dessus des préoccupations mesquines de l'esprit de parti.

HENRI DU BOUSQUET-LABORDERIE.

TRoubles de Cadix.

Les désordres qui ont eu lieu à Cadix paraissent avoir un caractère beaucoup plus grave que ne l'indiquaient d'abord les dépêches. C'est dans la soirée du 4 que le mouvement a commencé au Port-Sainte-Marie. Plusieurs groupes d'ouvriers armés se sont présentés tumultueusement devant l'Alcade en demandant du travail et en exigeant qu'il résignât ses fonctions aux mains de l'un des adjoints. Sur le refus de l'Alcade d'obtempérer à cette dernière demande, les perturbateurs construisirent des barricades et prirent diverses positions pour résister à la force publique. La troupe chargée alors les insurgés qui abandonnèrent les barricades en laissant leurs blessés sur la place.

Mais ce premier engagement fut le signal d'un conflit plus grave. Bientôt les troubles se reproduisirent à Cadix où l'on avait coupé les communications télégraphiques et celle de la voie de fer entre la ville et San Fernando. Durant toute la nuit, des coups de feu furent échangés et le gouverneur annonçait au capitaine général qu'il donnait sa démission « en raison de la gravité des circonstances. »

Le 6 décembre, le directeur des postes de San-Fernando annonçait que le train-poste n'avait pu partir parce que la ville de Cadix était isolée par suite d'une insurrection. Le gouverneur civil de Séville écrivait cependant, à la même heure, au ministre de l'intérieur que « d'après les télégrammes du commandant général du département, les nouvelles reçues de Cadix annonçaient que les insurgés s'étaient rendus. Mais il n'en était rien et l'on apprenait bientôt que le général Peralta avait été blessé dans la lutte qui continuait.

La Gazette de Madrid du 9, devant l'évidence des faits, a dû publier enfin diverses dépêches constatant que « les plus récents rapports » reconnaissent que les insurgés occupent toujours l'ayuntamiento de Cadix et les maisons environnantes, et que l'on était en train de parlementer encore. Les révoltés demandent un armistice qui leur sera probablement accordé pour qu'ils puissent quitter les positions qu'ils occupent.

Cette situation ne saurait se prolonger sans plonger l'Espagne dans de plus grands désordres. Il faut absolument que les maréchaux Serrano et Prim avisent. Le général Caballero de Rodas est nommé commandant en chef de l'armée d'Andalousie; le général Makena y Muroz est nommé capitaine général de l'Andalousie et de l'Estremadure. Il faut encore autre chose : le rétablissement du prestige de l'autorité. Les corporations populaires et les volontaires, nous disent les dernières dépêches, protestent partout contre le mouvement de Cadix. Il faut que le gouvernement provisoire profite de ce mouvement pour ramener l'Espagne au sentiment dont elle a le plus grand besoin, le sentiment de l'ordre.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

LE CATHOLICISME ET LA LIBERTÉ

Dans une lettre qu'il adresse à un laïque de ses amis, le père Hyacinthe affirme, mieux que cela, il établit, preuves en main, que la religion et la liberté peuvent marcher de concert parmi les nations modernes.

« Je ne pense pas, dit-il, qu'il soit équitable de reprocher à Rome un antagonisme systématique contre toutes les idées de liberté et de progrès. Je le disais au dernier Congrès de Malines, en 1867; et il m'est encore permis, au moment où je viens de citer la grande parole du Saint Père, de citer l'humble parole du moindre de ses fils, voici ce que cette imposante assemblée voulut bien écouter et applaudir sur mes lèvres : « L'heure n'est pas encore venue, Messieurs, mais les malentendus cesseront, et il sera dit avant la fin des siècles que le Pontife si grand et si méconnu, Pie IX, qui a combattu le plus vaillamment contre la révolution, est le même qui a ouvert les initiatives les plus hardies et les plus fécondes, — oui, malgré les revers apparents, je dis les plus fécondes, — de la liberté

de la bouteille de genièvre.

— Mais une chose m'embarrasse, c'est tout cet argent; on dit qu'il y a tant de voleurs à Paris, et surtout dans ces endroits.

— Nous pourrions passer par chez vous, mais à dire vrai, les hôtels ne sont pas plus sûrs que les bals.

— Voyons, ami Karl, vous ne trouveriez pas un endroit où nous pourrions cacher cela jusqu'à demain matin ?

Ludow demeura un moment pensif, et tout à coup frappa sur la table comme si une idée lumineuse venait de poindre dans son cerveau un peu épais par l'alcool.

— J'ai votre affaire !... payez et sortons. Seulement, comme c'est un peu loin, nous prendrons une voiture.

Cinq minutes après, nos deux Suédois roulaient dans la direction du nord de Paris, du côté de la Villette. Lorsqu'ils furent arrivés à la barrière qui ouvre sur les Près-Saint-Gervais, ils quittèrent la voiture.

— Où me conduisez-vous donc, demanda Christian, qui paraissait inquiet de ce long voyage.

— En un lieu sûr, où personne ne nous verra ni entrer, ni sortir, et où l'on ne vient jamais.

— Enfin, j'ai confiance en vous et je vous suis.

— Vous voyez ces masses de terre, dans ce lieu désert ?

— Oui.

» en Europe. »

On lit dans la France au sujet de la lettre ci-dessus :

« Le P. Hyacinthe se rencontre, dans cet ordre d'idées, avec son illustre prédécesseur, le P. Lacordaire, qui regardait, lui aussi, comme nécessaire, et par conséquent légitime, cette grande transformation du catholicisme dans ses rapports avec les Etats et les sociétés.

Cette doctrine valut au P. Lacordaire bien des luttes et bien des attaques, mais il n'en fut pas ébranlé; il disait parfois, en souriant, qu'il mourrait sous ce rapport dans l'impénitence finale.

Le P. Hyacinthe n'échappera pas, sans doute, aux mêmes épreuves. Mais, l'Univers a beau combattre ces idées; elles ont pénétré dans l'Eglise et elles y feront leur chemin. Il y a, parmi les catholiques, des libéraux; il y en a dans l'épiscopat; il y en a dans les ordres religieux, et ce sont eux qui constituent aujourd'hui la milice la plus vaillante de l'Eglise, celle qui lui fait le plus d'honneur, celle qui est toujours sur la brèche, la seule qui agisse visiblement sur l'esprit de notre siècle et qui impressionne les contemporains.

Ce libéralisme dans l'Eglise n'est pas du goût de tout le monde, même en dehors d'elle. Mais, pour notre part, nous ne craignons jamais les excès de liberté qui viendront de ce côté. Les catholiques ne courent aucun risque d'aller loin, très loin dans cette voie, parce qu'ils sont naturellement retenus par leur principe, qui est l'autorité. Leur péril, c'est l'exagération de ce principe, comme le péril des libéraux, c'est l'exagération de la liberté.

Mais, quand on est conservateur par excellence, on peut impunément se faire libéral; de même que, lorsqu'on est libéral, on peut faire sans danger de l'ordre et de la conservation. On ne tombe que du côté où l'on penche.

Ce mouvement d'opinion dans l'Eglise est d'une grande importance à la veille de la réunion du Concile. Car toutes les questions qui s'agiteront dans cette assemblée se réduisent, en définitive, à savoir comment l'Eglise reprendra sur la société moderne l'influence qu'elle peut justement revendiquer.

Les adversaires les plus acharnés de l'Eglise proclament tous les jours qu'elle est incompatible avec l'ordre social, qui tend à prévaloir partout. C'est à l'Eglise à montrer que ce n'est là qu'un déplorable malentendu. Vivre en se dégageant de ce qui meurt, se développer au milieu de cette civilisation dont on prétend qu'elle est l'ennemie, cela est impossible? Mais l'Eglise n'a qu'à continuer, en l'appropriant aux temps nouveaux, la démonstration qu'elle donne depuis dix-huit siècles. » GARCIN.

L'INCIDENT TURCO-GREC

Le Constitutionnel, dans un article qui paraît résulter d'informations officielles, établit comme il suit la situation des choses entre la Grèce et la Turquie :

« Des informations particulières nous permettent d'établir d'une manière plus exacte qu'il n'a été possible de le faire jusqu'ici l'état actuel du différend qui est né entre la Grèce et la Turquie relativement aux affaires de Crète. Nous devons commencer par rectifier une expression dont s'était servi le télégraphe et qui, dans la phase présente du conflit, n'a heureusement pas d'application. La Turquie n'a pas envoyé à la Grèce un ultimatum : ce qu'on appelle de ce nom en diplomatie est une

— Eh bien, ce sont des carrières abandonnées. Nous allons descendre dans un de ces souterrains, et tout au fond nous enterrerons profondément votre paquet de billet de banque, puis, en toute sécurité, nous irons nous mêler à la foule des viveurs et des viveuses parisiens.

— Au Casino !...

Notre lecteur a reconnu l'endroit où se trouvent nos deux personnages, c'étaient les Carrières d'Amérique.

Ludow, en homme précautionné, avait acheté en route une bougie et des allumettes, ce qui leur permit de voir clair dans les sombres dédales que se présentaient devant eux. Comme il n'était pas encore très-tard, aucun des habitués ne se trouvait dans la carrière.

Ils s'avançaient vers la partie souterraine où nos lecteurs ont assisté aux premières scènes de ce roman. Ludow marchait devant.

Lorsqu'ils furent tout au fond, il s'arrêta. — C'est ici, qu'il faut enfouir votre précieux paquet. La terre est molle, nous ferons facilement un trou.

Mais, par une cause inconnue, la bougie s'éteignit. Au même instant, Ludow se sentit saisi par deux bras robustes, et poussé en avant.

Le sol manqua sous ses pieds et il tomba dans l'obscurité sur un monceau de sable. Il appela au secours, mais aucune voix ne répondit à la sienne. Il prit dans sa poche des allumettes et à leur faible lueur, il reconnut avec effroi, qu'il se trouvait dans une cave fermée de toutes parts

sommatum suprême après laquelle, en cas de rejet de la part de la puissance qui l'a reçue, il n'y a plus qu'à recourir immédiatement à l'emploi de la force. Les choses n'en sont pas à ce point entre la Turquie et la Grèce. Le gouvernement ottoman a adressé à Athènes une série de demandes précises, et il a annoncé que si le gouvernement hellénique refusait d'y donner son adhésion, certaines mesures de rigueur seraient adoptées tant à l'égard des sujets grecs habitant le territoire de la Turquie qu'à l'égard des navires qui se présenteraient dans les ports de l'empire. A ceux-ci l'entrée des ports serait interdite, à ceux-là on signifierait un ordre d'expulsion. Il y aurait rupture diplomatique, suspension des relations commerciales, mais non des hostilités ouvertes comme celles qui suivent le rejet d'un ultimatum.

Nous avons dit hier que les puissances avaient obtenu du cabinet ottoman que l'exécution des mesures de rigueur dont nous venons de parler, serait, dans tous les cas, suspendue jusqu'au 12 du présent mois. Nous apprenons aujourd'hui que, par suite de nouvelles démarches des six grandes puissances : France, Autriche, Grande-Bretagne, Italie, Prusse et Russie, ce délai aurait été prolongé jusqu'au 17. La Porte se serait donc engagée à attendre jusqu'à cette date une réponse satisfaisante du cabinet d'Athènes. La réponse attendue aura-t-elle ce caractère? Il y a tout lieu de l'espérer, car, pendant l'intervalle qui s'écoulera d'ici au 17, les représentants des puissances protectrices, de la Grèce, qui sont, comme on le sait, la France, l'Angleterre et la Russie, ne manqueront pas d'exercer leur influence pour obtenir le résultat désirable.

Toutes les probabilités sont donc en faveur d'un arrangement qui mettra un terme aux difficultés que les événements de Crète ont fait naître entre les deux Etats. »

MARIE-MARTIN.

M. BERRYER

L'Union publie la lettre suivante que M. Berryer mourant a adressée à M. le comte de Chambord :

« O Monseigneur,

« O mon roi, on me dit que je touche à ma dernière heure. Je meurs avec la douleur de n'avoir pas vu le triomphe de vos droits héréditaires, consacrant l'établissement et le développement des libertés dont notre patrie a besoin. Je porte ces vœux au ciel pour Votre Majesté, pour Sa Majesté la reine, pour notre chère France. Pour qu'ils soient moins indignes d'être exaucés par Dieu, je quitte la vie armé de tous les secours de notre sainte religion.

« Adieu, sire, que Dieu vous protège et » sauve la France !

« Votre dévoué et fidèle sujet,

» BERRYER.

» 18 novembre. »

M. le comte de Chambord a adressé à madame Berryer, belle-fille de l'illustre orateur, la lettre suivante :

« Frohsdorff, le 30 nov. 1868.

« J'apprends, madame, le malheur qui vient de nous frapper, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire combien je me associe du fond de mon âme à votre affliction filiale.

« La France perd dans la personne de

sans issue sans porte de sortie.

Un instant après, Christian Rams sortait de la carrière sans s'inquiéter autrement du sort de son compatriote Karl.

XII

LES MAITRESSES DE SEVERINO

Le lendemain de cette scène étrange, le valet de chambre de Severino présentait une carte à son maître. Le jeune banquier y porta les yeux.

— Christian Rams !... Je ne connais pas ce nom.

— Ce monsieur arrive de Stockholm; il est porteur d'une lettre du frère de monsieur, et voudrait être introduit.

— Faites entrer.

La personne qui pénétra dans le salon de Severino est la même que nous avons vue la veille avec Ludow.

— Monsieur Severino Falkenberg, voici une lettre que monsieur votre frère m'a donnée pour vous, et, quand vous en aurez pris connaissance, vous comprendrez l'intérêt que j'avais à vous la remettre en main propre.

Après les compliments d'usage, Severino décrocha la lettre et la lut. Cette lecture terminée, il s'avança vers Christian et lui tendit la main.

Celui-ci eut comme un mouvement d'indécision, mais il répondit aussitôt à ce geste et donna la sienne.

(La suite au prochain numéro.)

M. Berryer un de ses plus nobles enfants, la cause du droit son plus éloquent défenseur, et moi un de mes plus fidèles amis. Je n'oublierai jamais, croyez-le bien, ce qui a fait durant le cours de sa longue carrière, la force, la gloire et l'honneur de sa vie : la constance de son dévouement, la sincérité de sa foi, la chaleur de son cœur, l'élévation de son caractère, la puissance de sa parole, l'ascendant de son génie. Je n'oublierai pas non plus les services qu'il a rendus à notre cher pays, à ma famille et à moi-même.

« Soyez auprès de son petit-fils, mon filleul, l'interprète de ma douloureuse sympathie, et dites-lui de se montrer toujours digne du nom qu'il porte.

« Recevez, l'assurance de mes sentiments bien sincères.

» HENRI. »

En donnant les derniers sacrements à M. Berryer, le Père de Pontlevoy lui a adressé quelques paroles qui ont été recueillies à l'instant-même par l'un des assistants :

« Mon très-cher fils, a-t-il dit, je vous présente et je vous laisse le Dieu de votre première communion. Le reconnaissez-vous ? Il est bien le même, n'est-ce pas ? Oui, fidèle toujours, quand même nous sommes inconstants. Ah ! c'est lui qui seul demeure quand tout passe; qui nous prend et nous recueille quand nous passons nous-mêmes.

« Eh bien ! laissez-moi aussi, vous présenter à lui. Seigneur Jésus, celui que vous aimez, qui a toujours cru en vous, est malade; rendez-lui donc la joie et la vigueur de la santé; en attendant, donnez-lui la patience et la douceur dans la maladie; enfin, au nom de Marie, votre Mère et la sienne, promettez-lui, un jour, avec la grâce finale, un bonheur qui n'est point de ce monde et cette gloire qui n'est plus du temps. »

Les obsèques de M. Berryer ont eu lieu lundi à Angreville, au milieu d'un concours considérable; de nombreuses députations de Paris, des départements et de Londres y assistaient.

La cérémonie, commencée à midi, s'est terminée à 3 heures. Mgr Dupanloup y a présidé. Le vénérable prélat, dans une lettre adressée à l'un des amis du défunt, avait annoncé qu'il suspendrait ses tournées pastorales pour venir rendre ce pieux devoir à celui à qui il devait admiration et reconnaissance.

Les cordons du poêle étaient par MM. de Sacy, de Noailles, de Falloux et Thiers.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. de Sacy, Grévy, Marie, Laferté, de Séze, de Noailles, de Falloux, Bocher, et par M. Baraguet, président de la chambre syndicale des compositeurs typographes de Paris.

On lit dans le Temps :

Nous apprenons, par les journaux de Marseille, que, dans une réunion privée qui a eu lieu dimanche dernier aux bureaux du Peuple, le parti démocratique a résolu d'offrir la candidature à M. Léon Gambetta, pour remplacer M. Berryer comme député de la première circonscription des Bouches-du-Rhône.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Les incertitudes qui se prolongeaient sur la date positive de l'ouverture de la session des Chambres, semblent avoir cessé : elle aura lieu, affirmant plusieurs journaux, le lundi 11 janvier.

— M. Olozaga a eu ce matin une conférence avec M. de Moustier, au ministère des affaires étrangères.

— On annonce que M. Lavertujon, rédacteur en chef du Courrier de la Gironde, est l'objet d'une poursuite judiciaire à l'occasion d'un article inséré dans la Tribune, de Paris, dont M. Lavertujon rédige le bulletin politique.

— Le tribunal correctionnel a rendu, hier, son jugement dans l'affaire de la Revue politique poursuivie à l'occasion d'un article intitulé : la Souscription Baudin, par suite, M. Challon-Lacour, gérant de cette feuille, et Brisson, auteur de l'article ont été condamnés chacun à 1000 fr. d'amende et M. Vallée, imprimeur à 500 fr.

— M. Dufour, gérant de l'Indépendant du Centre, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour de Riom; qui l'a condamné à l'occasion de la souscription Baudin.

— On assure que la session toute temporaire du Parlement britannique sera ouverte sans discours du trône.

— On dit que le comité républicain de Madrid pense à adresser une circulaire à toutes les circonscriptions électorales d'Espagne, afin que chacune nomme un représentant près le comité.

— S'il faut en croire les bruits en circulation, la démocratie radicale parisienne aurait fait choix, pour remplacer MM. Darimon, Emile Olivier et Guérout, comme députés au Corps législatif, de MM. Henri Rochefort, Eugène Ténot et Gambetta.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 8 décembre.

Les événements de la politique extérieure se résument ces jours-ci aux nouvelles qui nous arrivent de Constantinople. La Turquie s'est inquiétée des enrôlements, ouvertement encouragés à Athènes, pour l'insurrection Crétoise. Le gouvernement du Sultan a voulu agir avec vigueur et, dès samedi, on savait à Paris, à Londres et à Vienne que l'escadre turque sous les ordres du capitaine Hobbart-Pacha allait prendre la route du Pirée. Le monde des affaires s'en est ému bien plus que le monde politique. Il y a eu panique sur les principales Bourses et on allait jusqu'à dire que le bombardement du Pirée était le signal d'une conflagration générale sur le continent. Aujourd'hui les faits se réduisent à leur signification réelle : les grandes puissances, représentées à Constantinople, ont fait comprendre au cabinet ottoman qu'il suffisait d'employer vis-à-vis de la Grèce la seule pression de la diplomatie et, ont affirmé au gouvernement du Sultan Abd-ul-Aziz que tous les efforts seraient faits par les ministres étrangers pour amener une conciliation définitive. La Porte s'est rendue à ces raisons et elle s'est contentée d'adresser un ultimatum diplomatique à la Grèce.

Les dépêches d'Espagne signalent quelques agitations sur les différents points de la Péninsule. A Madrid, les ouvriers employés aux ateliers nationaux se montrent mécontents contre la municipalité qui a réduit de 1 réal les salaires quotidiens de chaque ouvrier. La garde civique a dû se tenir prête à réprimer les moindres troubles.

aptitude à chercher et à trouver ce qui lui est bon à éviter ce qui lui est mauvais : en un mot, elle n'a pas seulement des propriétés; elle possède un ensemble de facultés qui, peut-être, en général, inférieures à celle de l'animal, n'en méritent pas moins le sérieux intérêt du naturaliste philosophe. Il y a plus : chez plusieurs espèces, la sensibilité est manifeste et l'on veut constater des mouvements qu'il faut bien qualifier de volontaires, faute d'une meilleure expression, puisque la plante les exécute indépendamment de toute action extérieure. Enfin, qui niera que chaque famille, chaque genre ait sa physiologie propre, expression fidèle de ses qualités ou de ses défauts et qui a dès longtemps frappé les observateurs et les poètes ?

Voilà ce que M. Grimard a su montrer dans une série d'esquisses ingénieusement conçues, et tracées avec un art infini. Les végétaux s'animent sous sa plume; ils prennent une figure, des attitudes un caractère qui étonne d'abord, mais dont on ne peut ensuite s'empêcher de reconnaître la vérité. C'est le drame de la vie végétale, auquel il nous fait assister : drame émouvant et charmant, plein de péripéties inattendues, où chaque personnage a son rôle, et dont un habile artiste, M. Lancelot, s'est chargé de dessiner les décors et la mise en scène. Lisez et regardez, et quand vous aurez fermé ce livre, qui est tout un spectacle, ce sera pour le rouvrir bientôt avec la certitude d'y trouver un nouvel attrait.

Bibliographie.

L'ESPRIT DES PLANTES, SILHOUETTES VÉGÉTALES, par Ed. GRIMARD. 1 beau volume in-8° illustré par LANCELLOT, publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 2 fr. 50 c., chez les libraires du département.

M. Ed. Grimard publiait, il y a quatre ans, son important ouvrage, la plante, un des plus éclatants et des plus légitimes succès de la littérature scientifique contemporaine. On a pu lire depuis, dans la Revue des Deux Mondes, plusieurs articles du même auteur, tous empreints du même sentiment poétique qu'inspire l'étude de la nature, tous écrits du même style brillant et facile.

Ces rares qualités apparaissent sous un jour nouveau, qui les rend plus saisissantes encore, dans le charmant volume que vient de publier la librairie Alfred Mame et fils, et a pour titre l'Esprit des plantes. L'Esprit des plantes n'est-ce pas là un paradoxe ? Y a-t-il réellement dans le monde végétal autre chose qu'une sorte de mécanique physiologique, autre chose que des fonctions de nutrition et de reproduction ? Oui certes, il y a autre chose. La plante a, comme l'animal, des instincts, des préférences, une certaine

Les Cortès sont convoquées pour le 14 février prochain, après les élections, qui auront lieu du 15 au 18 janvier. On le voit, avant l'autorité souveraine de la représentation nationale, le provisoire a encore au moins deux mois de durée!

Le cabinet Gladstone-Clarendon, à Londres, paraît définitivement constitué.

On annonce de meilleures nouvelles du prince royal de Belgique.

On a parlé d'une circulaire de M. Menabrea relative à l'exécution de Monti et Tognetti à Rome. Ce document n'existe que dans l'imagination d'une correspondance lithographiée qui se publie à Florence. Il serait, d'ailleurs, absolument invraisemblable que MM. le général Menabrea et de Cambrai-Digny pussent jamais formuler diplomatiquement une apologie, même indirecte, de l'assassinat.

Enfin pour terminer avec les nouvelles de l'étranger, je dirai que les journaux de l'Europe approuvent les mesures de précaution prises par notre Gouvernement le 3 décembre.

Dans notre politique intérieure rien d'important, si ce n'est l'élection dans la Dordogne de M. Combes en qualité de Conseiller général du canton d'Exideuil par 4,542 voix contre 1,151 données à M. Chavoix, l'un des anciens coryphées de la Montagne. Si l'on consulte la province, on voit qu'elle répond avec des élections en faveur de l'ordre public et quelle répugne à toutes les tentatives chimériques des mécontents et des minorités turbulentes.

Dans les Vosges, M. Camille a été nommé Conseiller général du canton de Raon-l'Étape par 2,219 voix sur 2,257.

Un vide nouveau se fait dans les rangs du Corps législatif : M. le vicomte de Rambour, député de l'Aube, vient de mourir l'avant-dernière nuit.

Les obsèques de M. Berryer ont eu lieu hier à Angerville avec la pompe et la foule que l'on devine. Avec les délégations des barreaux de Paris et des départements, on remarquait des bâtonniers des cours d'Angleterre et de Belgique. Mgr l'Evêque d'Orléans a donné l'absoute.

Hier, la quatrième série des invités de Compiègne a quitté Paris pour répondre à la gracieuseté des hôtes Impériaux dont l'accueil a été si parfait pour toutes les catégories d'élus à ce noble rendez-vous de la villégiature souveraine.

Ma dernière nouvelle appartient aux beaux-arts : nous devons rendre compte de tout à nos lecteurs.

Samedi dernier le théâtre de la Gaîté, à Paris, a donné la première représentation de la Madone des roses de M. Victor Séjour et d'un machiniste dont le nom devrait être écrit en caractères flamboyants. La pièce est bonne, dit-on, mais les décors font les frais de la soirée. En effet, le décor du cinquième acte décide du succès. On n'a rien vu de pareil sur une scène dramatique. Il représente l'incendie d'un palais : un incendie véritable simulé par 3,600 becs de gaz. Figurez-vous toute la lumière de la ligne de candélabres qui va de la Bastille à l'Arc-de-triomphe et par dessus le marché, quinze cents pièces de bois s'écroulant enflammées en l'espace de dix minutes et parmi elles des poutres de 12 mètres de long. Tout ceci sans la moindre exagération. Au milieu de ce fracas, l'acteur Dumaine se démenant dans la fournaise et exécutant des tours de force à faire pâlir le pompier Thibaut... Figurez-vous tout cela et vous aurez peur... peur à crier bravo! jusqu'à la chute de la toile.

Pour extrait : A. Layrou.

N. Victor Hugo vient d'adresser à l'Espagne une seconde lettre dont voici le texte :

A L'ESPAGNE

« De plusieurs points de l'Espagne, de la Corogne, par l'organe du comité démocratique d'Oviedo, de Séville, de Barcelonne, de Saragosse la ville patriote, de Cadix, la ville révolutionnaire, de Madrid, par la généreuse voix d'Emilio Castelar, un deuxième appel m'est fait. On m'interroge, je réponds.

« De quoi s'agit-il? de l'esclavage.

« L'Espagne, qui d'une seule secousse vient de rejeter tous les vieux opprobres, fanatisme, absolutisme, échafaud, droit divin, gardera-t-elle de tout ce passé ce qu'il a de plus odieux, l'esclavage? Je dis : Non.

« Abolition et abolition immédiate, tel est le devoir.

« Est-ce qu'il y a lieu d'hésiter? Est-ce que c'est possible? Quoi! ce que l'Angleterre a fait en 1838, ce que la France a fait en 1848, en 1868 l'Espagne ne le ferait pas! Quoi! être une nation affranchie et avoir sous ces pieds une race asservie et garottée? Quoi! ce contre-sens! être chez soi la lumière, et hors de chez soi la nuit! être chez soi la justice et hors de chez soi l'iniquité! citoyen ici, négrier là! faire une révolution qui aurait un côté de gloire et un côté de honte! Quoi! après la royauté chassée, l'esclavage resterait! Il y aurait près de vous un homme qui serait à vous, un homme qui serait votre chose! Vous avriez sur la tête un bonnet de liberté pour vous et à la main une chaîne pour lui! Qu'est-ce que le fonet du planteur? c'est le sceptre du roi, naïf et doré. L'un brisé, l'autre tombé.

« Une monarchie à esclaves est logique. Une république à esclaves est cynique. Ce qui rebaisse la monarchie déshonore la république. La république est une virginité.

« Or, dès présent, et sans attendre aucun vote, vous êtes république. Pourquoi? parce que vous êtes la grande Espagne. Vous êtes république; l'Europe démocratique en a pris acte, O Espagnols! vous ne pouvez rester fiers qu'à la condition de rester libres. Déchoir vous est impossible. Croître est dans la nature, se rapetisser, non.

« Vous resterez libres. Or, la liberté est entière. Elle a la sombre jalousie de sa grandeur et de sa pureté. Aucun compromis, aucune concession, aucune diminution: elle exclut en haut la royauté et en bas l'esclavage.

« Avoir des esclaves, c'est mériter d'être esclaves. L'esclave au-dessous de vous justifie le tyran au-dessus de vous.

« Il y a dans l'histoire de la traite une année hideuse, 1768. Cette année-là, le maximum du crime fut atteint; l'Europe vola à l'Afrique cent quatre mille noirs qu'elle vendit à l'Amérique. Cent quatre mille! Jamais si effroyable chiffre de vente de chair humaine ne s'était vu. Il y a de cela juste cent ans; eh bien! célébrez ce centenaire par l'abolition de l'esclavage; qu'à cette année infâme une année auguste réponde, et montrez qu'entre l'Espagne de 1768 et l'Espagne de 1868 il y a plus qu'un siècle, il y a un abîme, il y a l'infranchissable profondeur qui sépare le faux du vrai, le mal du bien, l'injuste du juste, l'abjection de la gloire, la monarchie de la république, la servitude de la liberté; précipite toujours ouvert derrière le progrès: qui recule y tombe.

« Un peuple s'augmente de tous les hommes qu'il affranchit. Soyez la grande Espagne complète. Ce qu'il vous faut, c'est Gibraltar de plus et Cuba de moins.

« Un dernier mot. Dans la profondeur du mal, despotisme et l'esclavage se rencontrent et produisent le même effet. Pas d'identité plus saisissante. Le joug de l'esclavage est plus encore peut-être sur le maître que sur l'esclave. Lequel des deux possède l'autre? question. C'est une erreur de croire qu'on est le propriétaire de l'homme qu'on achète ou qu'on vend: on est son prisonnier. Il vous tient. Sa rudesse, sa grossièreté, son ignorance, sa sauvagerie, vous devez les partager; sinon vous vous feriez horreur à vous-même.

« Ce noir vous le croyez à vous, c'est vous qui êtes à lui. Vous lui avez pris son corps, il vous prend votre intelligence et votre honneur. Il s'établit entre vous et lui un mystérieux niveau. L'esclave vous châtie d'être son maître. Tristes et justes représailles, d'autant plus terribles que l'esclave votre sombre dominateur, n'en a pas conscience. Les vices sont vos alarmes; ses malheurs deviendront vos catastrophes. Un esclave dans une maison, c'est une âme farouche qui est chez vous et qui est en vous! elle vous pénètre et vous obscurcit, lugubre empoisonnement.

« Ah! l'on ne commet pas impunément ce grand crime, l'esclavage! La fraternité méconnue devient fatalité. Si vous êtes un peuple éclatant et illustre, l'esclavage, accepté comme institution, vous fait abominable. Le couronnel au front du despote, le carcan au cou de l'esclave, c'est le même cercle, et votre âme de peuple y est enfermée. Toutes vos splendeurs ont cette tache, le nègre. L'esclave vous impose ses ténèbres. Vous ne lui communiquez pas la civilisation et il vous communique la barbarie. Par l'esclavage, l'Europe s'inocule l'Afrique.

« O noble peuple espagnol! c'est là, pour vous, la deuxième libération. Vous vous êtes délivré du despote; maintenant délivrez-vous de l'esclave.

VICTOR HUGO.

Hauteville-Honse, 22 novembre 1868.

Agriculture

La Truffe artificielle.

Monsieur et cher Confrère,

Au mois de janvier dernier, j'adressai aux Comices du Lot un questionnaire concernant l'histoire naturelle de la truffe, sa culture et le commerce dont elle est l'objet. Ce questionnaire fut soumis à votre savant hydroscopie, M. l'abbé Paramelle, qui me fit l'honneur de m'adresser une lettre, relative à la formation de ce tubercule et à la possibilité de le reproduire au moyen d'une piqûre opérée sur la radicle du chêne. Cette lettre fut publiée dans le Journal du Lot, le 26 février 1868.

Une nouvelle lettre de M. Paramelle, en date du 1er décembre courant, rappelle aux propriétaires de votre département les moyens de reproduction artificielle qu'il avait indiqués dans sa première lettre, et les invite à lui donner des renseignements sur les résultats de ses expériences auxquelles ils pourraient s'être livrés en appli-

dre cette nouvelle et j'attends avec la plus vive impatience les faits que l'enquête viendra nous révéler. Mais, permettez-moi de vous le dire, je ne compte guère sur sa réussite.

Il existe un système de reproduction artificielle de la truffe fort connu et pratiqué sur une vaste échelle dans la Vaucluse. Il consiste à planter des chènes que l'on espace de 6 à 10 mètres et qu'on laboure et qu'on sarcele chaque année. Lorsque ces chènes sont à la quatrième feuille, ils donnent déjà de petits tubercules. A dix ans, la récolte est abondante et ne s'évalue pas à moins de 500 fr. par hectare. C'est un revenu supérieur au prix de la terre avant la plantation.

Mais, ce n'est point de cette méthode que veut parler M. l'abbé Paramelle. Pour lui, il s'agit de la reproduction de la truffe à l'aide d'une piqûre faite avec la main sur les radicules du chêne. Pour comprendre ce procédé, il faut savoir que M. l'abbé et d'autres personnes, au nombre desquelles je me place, considèrent le mystérieux tubercule comme une noix de galle souterraine, que la piqûre d'un insecte fait se développer sur les racines de certaines essences. La nature ne procède point ici d'une autre façon qu'elle agit pour la formation de la noix de galle aérienne. Or, comme tout le monde connaît la manière dont naissent ces excroissances, je n'ai pas besoin d'y insister.

Partant de cette donnée, M. Paramelle s'est dit que si la blessure faite par une mouche à la radicle d'un chêne provoque l'apparition de la truffe, on pourrait peut-être déterminer le même phénomène en piquant cette même racine avec une aiguille ou tout autre instrument pointu. Telle est la méthode proposée dans sa lettre du 26 février dernier. Pour savoir si elle a réussi, M. Paramelle, dans sa lettre du 1er décembre, fait appel aux personnes qui l'auraient expérimentée et les prie de lui en formuler les résultats.

Je ne sais point si cette idée votre savant hydroscopie l'a conçue depuis longtemps; mais je la trouve dans une brochure publiée en 1856, par M. Ravel, de Montagnac (Basses-Alpes). M. Ravel est un des promoteurs du système qui attribue la truffe à la piqûre d'un insecte.

Après avoir exposé les résultats de trente ans d'observations sur cet obscur problème, voici comment il s'exprime page 32 :

« Enfin, dit-il, peut-être un jour pourrai-je établir, comme le comporte ma théorie, qu'à l'aide d'autres insectes, ou bien encore par le moyen d'une greffe ou d'une ligature opérée sur telle racine, on peut déterminer un gonflement ou tubercule comestible, résultat de la sève circulant dans les mêmes racines. »

Entre l'idée de M. Ravel et celle de votre hydroscopie, il y a une grande analogie. Des deux côtés il s'agit de provoquer par artifice la formation d'une excroissance propre à la consommation.

Malheureusement, je ne crois pas cette théorie réalisable. La raison en est simple. Que fait la mouche lorsqu'elle pique la branche du chêne pour y déterminer une noix de galle? Avec sa tarière elle pratique une incision dans la peau et y dépose ses œufs. Jusques-là cet acte est facile à imiter. Mais, ce que l'homme ne peut faire, quant à présent, c'est de verser dans la plaie un liquide acerbé qui détermine dans cette plaie une violente irritation et y fasse affluer abondamment la sève. C'est cette affluence de sève qui produit l'excroissance. Or, M. Paramelle peut bien tant qu'il voudra déterminer, au moyen d'une aiguille, une plaie sur une radicle; mais, ce qu'il ne saurait faire, c'est de verser dans cette plaie le liquide virulent qui seul peut, par une vive irritation, provoquer la formation de l'excroissance.

Je ne dis point que si on connaissait la composition de ce virus, il ne fût point possible de l'imiter et de pouvoir ainsi atteindre le but désiré. Mais, jusqu'à ce que cette découverte soit faite, M. Paramelle doit en prendre son parti. Je ne saurais admettre que jamais, à l'aide d'une simple piqûre, il puisse provoquer la formation de la truffe sur une radicle.

Je n'en rends pas moins hommage au zèle de votre savant hydroscopie, et à l'activité toute juvénile que, malgré ses 80 ans, il déploie pour faire marcher les sciences naturelles. Quoi qu'il en soit, l'échec que je prévois, en cette circonstance, sera encore pour lui un nouveau titre, lui qui en possède déjà un si grand nombre à la reconnaissance de ses concitoyens.

Du reste, les idées que je formule ici à la hâte sont développées plus longuement dans un livre que je viens de mettre sous presse : Culture raisonnée de la Truffe, et qui doit paraître fin janvier. Ce livre renferme deux parties. La première s'occupe de l'histoire naturelle de la truffe et des deux systèmes qui la considèrent, l'un comme un champignon, l'autre comme une noix de galle souterraine. Cette partie forme à peu près la moitié du volume qui doit avoir 400 pages. La seconde partie est relative à la culture de la truffe dont la production devient aussi facile que celle du blé, que celle des pommes de terre.

Vos propriétaires de bois de chènes trouveront, dans ce livre, des détails circonstanciés sur les truffières artificielles de la Vaucluse et de la Dordogne. Cette industrie, encore nouvelle, tend à prendre de vastes proportions qu'il importait de faire connaître. J'indique ensuite les moyens de planter les chènes, comment il faut les conduire et les façons qu'ils réclament si l'on veut en obtenir d'abondantes récoltes. Je trace aussi les règles à suivre pour la restauration des vieilles truffières; j'insiste également sur les modes d'exploitation, sur les procédés de conservation des tubercules

donnent lieu.

J'ai la ferme confiance que cette œuvre sera doublement utile aux savants et aux praticiens.

JACQUES VALSERRES.

Paris, le 6 décembre 1868.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates from 13 to 16 and specific events like Cabrerets, St-Pantaléon, etc.

Chronique locale.

Nous recevons, avec prière d'insérer, les deux lettres suivantes du Maire de Laroque-des-Arcs. M. le Maire est une des nombreuses victimes de l'Indépendant. Attaqué, il a voulu répondre; mais sa réponse a échoué aux portes du Journal impartial et libéral de la rue Salvat. — L'Indépendant veut toutes les libertés, et il étouffe la liberté de discussion... Les DIX-SEPT Sages du Quercy commentent, en vérité, d'étranges inconséquences!

En reproduisant ces deux lettres, nous ne prétendons épouser la querelle d'aucun des partis qui paraissent exister à Laroque. Nous avons déjà fait connaître dans le Journal du Lot, notre appréciation sur la situation faite à cette commune, notre opinion reste la même; — nous voulons seulement conserver à nos concitoyens le droit de défense que l'Indépendant leur refuse.

LOUIS LAYTOU

Laroque, le 10 décembre 1868.

Monsieur le Rédacteur, L'Indépendant du 3 décembre contenait une attaque aussi violente que calomnieuse contre la municipalité de Laroque-des-Arcs. J'avais cru à la bonne foi de la rédaction de cette feuille, et je pensais qu'il suffirait d'une lettre de moi indiquant la fausseté des renseignements qu'elle avait reçus, pour que tout au moins ma protestation trouvât place à côté de l'attaque.

Je me trompais; — au lieu de publier ma réponse, l'Indépendant continue ses attaques. Je vais faire sommer par huissier l'Indépendant d'insérer ma lettre.

Permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de demander pour elle la publicité de votre estimable Journal.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire de Laroque-des-Arcs, BRUNET.

Laroque-des-Arcs, le 6 décembre 1868.

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'Indépendant du Lot.

Monsieur le Rédacteur, Votre diatribe contre la municipalité de Laroque-des-Arcs (Indépendant du 3 décembre) est certainement très-spirituelle, mais elle pêche sur un point essentiellement important, elle repose sur des faits contraires à la vérité. Votre correspondant de Laroque n'est pas mieux renseigné que ceux que vous avez à Albas, à Castelfrac et ailleurs. Il est toujours facile à un détracteur de mauvaise foi d'exposer les faits sous un faux jour de manière à faire croire à l'arbitraire.

Je ne passerai pas mon temps à relever les inexactitudes de votre récit; je n'y répondrai qu'un mot; les procès-verbaux dressés ont été appelés devant le tribunal de simple police, et les délinquants ont été condamnés à l'amende. — Ils étaient donc réguliers et légaux, à moins qu'il n'entre dans votre intention de faire croire à des condamnations injustes.

J'ajouterai que votre manière d'apprécier les faits est très-variables; elle change suivant que ces mêmes faits se passent à Cahors ou à Laroque. Les numéros précédents de votre journal étaient remplis de sollicitations pressantes à l'adresse de M. le Maire de Cahors, pour engager ce magistrat à tenir la main à la propreté des rues. Ici c'est tout le contraire; vous m'accusez d'être trop exigeant, et vous me reprochez d'avoir verbalisé contre un propriétaire qui, malgré mes avis réitérés, persistait à faire pourrir de la paille devant sa maison; soyez donc conséquent, Monsieur, avec vous-même.

Quant aux allusions que vous dirigez, avec l'esprit qui vous caractérise, contre mon honorabilité, je ne les relèverai pas; je suis à cet égard au-dessus de toute attaque.

Malgré tout le plaisir que j'éprouve de m'entretenir avec vous, je suis obligé de vous quitter pour revenir à mon sel et à mon poivre. Je suis épicière, Monsieur; mes études négligées un

faire, comme vous, de la bonne et brillante littérature dans un journal, je vends du poivre et du sel, mais je suis de ceux qui croient, et avec le proverbe, qu'il n'y a pas de sots métiers, mais qu'il peut y avoir de sottes gens.

J'espère, Monsieur, de votre impartialité, que ma lettre trouvera place dans votre plus prochain numéro. Agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération. BRUNET.

L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1868 et le tirage au sort, commenceront le 25 janvier 1869.

Par décision de Monseigneur : M. Augié, curé de Moussac, a été nommé curé de Terry.

M. Rodes, vicaire de Souillac, a été nommé vicaire de Frayssinet-le-Gourdonnais.

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 1868, il a été créé dans la commune de Payrac deux nouvelles foires qui se tiendront annuellement au chef-lieu de cette commune le premier jeudi de chacun des mois de juillet et de novembre.

Il a été décidé, en outre, que les deux foires que possède déjà cette commune et qui sont fixées aux 8 août et 15 décembre de chaque année, auront lieu, à l'avenir, le premier jeudi de chacun de ces mois.

Il se confirme qu'une session extraordinaire des conseils généraux, ayant pour objet de délibérer sur diverses questions d'application de la nouvelle loi des chemins vicinaux, aura prochainement lieu. L'ouverture en serait fixée au 4 janvier.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 16 au 21 novembre 1868.

- Mathématiques élémentaires. Narration française. — 1 Sol; 2 Rodolosse. Philosophie. — 1 Roudouly; 2 Rival. Mathématiques préparatoires. — 1 Auset; 2 Rigal. Rhétorique. Vers latin. — 1 Clédél; 2 Queyssac. Quatrième. Anglais. — 1 Mayzen; 2 Boulzaguet. Cinquième. Version grecque. — 1 Lapouble; 2 Largeteau. Sixième. Calcul. — 1 Delmas (J.); 2 Tailhade (Albert). Septième. Calcul. — 1 Dentraygues; 2 Calmels. Huitième. Histoire et Géographie. — 1 Cantarel; 2 Douziech. Classe préparatoire. Première division. Histoire. — 1 Dey; 2 Delsaud. Deuxième division. Histoire. — 1 Toulouse; 2 Peyrissac. Troisième division. Histoire. — 1 Verdier; 2 Ilbert. Enseignement spécial. Troisième année. Narration française. — 1 Vilas; 2 Calvet. Deuxième année. Anglais. — 1 Sarrus; 2 Rozière. Première année. Anglais. — 1 Rigal; 2 Combelle. Année préparatoire. Anglais. — 1 Gasc; 2 Delmas (Louis). Le Prévoiser, RICHAUD.

Le nommé Delclaux Jean, âgé de 25 ans, ouvrier terrassier au chemin de fer, a été grièvement blessé hier dans l'après-midi, en tombant d'une hauteur de trois mètres et demi dans une tranchée où il travaillait.

Deuxième concert annuel, donné par la Société orphéonique de Cahors, le dimanche 13 décembre, dans la salle du théâtre.

- PREMIÈRE PARTIE. 1° L'Attente, chœur à 4 parties, chanté par l'Orphéon. C. de Vos. 2° Le pèlerin de St-Just, ballade pour voix de basse, chantée par M. Cabuzac. A. Boeldieu. 3° Bientôt, romance pour voix de ténor, chantée par M. Vayre. P. Henrion. 4° La chanson des gestes, scène comique par M. ... V. Parizot. 5° La veillée, chœur chanté par l'Orphéon. Saintis. DEUXIÈME PARTIE. 1° Le chant du Quercy, chœur à 4 parties, chanté par l'Orphéon, paroles de M. Mary-Lafon. ... 2° La chanson de l'aveugle, mélodie, pour voix de b., chantée par M. Cabuzac. Cl. d'Ancre. 3° Pauvres petites fleurs, romance pour voix de ténor, chantée par M. Vayre. Francès du Gymnase. Le point du jour, virelai du Gulistan, pour voix de ténor, par le même. Dalayrac. 4° Page, Geuyer et capitaine, scène lyrique, pour voix de b., chantée par M. Cabuzac. Ed. Membreé. 5° Les buveurs, chœur en 4 parties, chanté par l'Orphéon. L. de Rillé. TROISIÈME PARTIE. Les deux esclaves, Opérette bouffe à 2 personnages, chantée par MM. Millaret et ... paroles de M. Richemont, musique de ... Villebichot. Le piano sera tenu par M. Combes. Les bureaux seront ouverts à 7 h. et demie. On commencera à 8 heures.

Nous publierons dans notre prochain numéro, un excellent article sur l'Agriculture, de notre collaborateur, M. Commeyrie.

On nous écrit de Castelnau : Un vol d'une somme de 87 fr. a été commis dans la propriété de M. Mostolac au lieu de Sabes. Le voleur a escaladé une fenêtre, a cassé la corde qui retenait les contrevents et a pu par ce moyen pénétrer dans la grange, où il a fracturé les malles des deux domestiques et où il a soustrait l'argent qui s'y trouvait ainsi que quelques effets d'habillement. On accuse un habitant de Pompal d'être l'auteur de ce vol.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 9 au 12 décembre.

Mariages. Paganel Jean, boulanger et Cayla Marie-Anne. Amadiou Louis, limonadier, et Lacroix Adèle-Rose tailleuse en robes. Décès. Ayot Jean Pierre, propriétaire 41 ans, à St Georges. Quercy Marie, rue St James. Cadiergues Marguerite-Irma, 8 mois (née à Périgueux) place St Maurice. Salbant Jeanne-Marie-Caroline-Cécile, 40 ans, Boulevard sud. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France. Le Crédit Foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0, de 4 ans à 8 ans d'échéance. S'adresser, pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de l'administration, 19, rue neuve-des-Capucines. Dans les départements : aux recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants de la société.

Départements COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE (AIX). Présidence de M. Rigaud. Audience du 8 décembre 1868. LES EMPOISONNEUSES DE MARSEILLE. — SEPT ACCUSÉS ET TROIS EMPOISONNEMENTS. L'audience a été ouverte à dix heures et demie M. le président a résumé les débats avec la plus grande impartialité. M. le président a fait ensuite connaître aux jurés les quinze questions qu'ils ont à résoudre. Le jury s'est retiré dans la chambre de ses délibérations. Il était une heure. La cour est entrée dans la chambre du conseil. Les accusés sont emmenés hors de l'audience. Des conversations animées s'établissent aussitôt dans toutes les parties de la salle. On rappelle les principaux incidents de cette affaire si dramatique; on cherche à prévoir quelle pourra être la décision

en ce qui concerne notamment Joye et, la femme Lamberte. Le long temps pendant lequel la délibération se prolonge surexcite la curiosité. Enfin à deux heures et demie, la sonnette du jury se fait entendre. Un long frémissement se répand dans toutes les parties de l'auditoire. Le silence se rétablit. Les jurés rentrent à l'audience. Leur délibération a duré une heure et demie. La Cour rentre en séance. M. le président invite le chef du jury à faire connaître le résultat de la délibération des jurés. Au milieu du plus religieux silence, le chef du jury donne lecture du verdict, qui est affirmatif sur les onze premières questions, avec admission de circonstances atténuantes, et négatif sur les quatre dernières. Des murmures accueillent la déclaration de circonstances atténuantes accordées à Joye. Lorsque l'émotion causée par le verdict est calmée, M. le président donne l'ordre de faire rentrer les femmes Playot et Dye. Le greffier leur donne lecture du verdict qui est négatif à leur égard, et M. le président prononce leur acquittement. Des applaudissements éclatent dans l'auditoire. On introduit les autres accusés, et le greffier leur lit le verdict du jury, qui est, comme nous l'avons dit, affirmatif en ce qui les concerne et admet en leur faveur les circonstances atténuantes. M. le président les interpelle et leur demande s'ils ont quelque chose à dire sur l'application de la peine. La femme Ville se recommande à la clémence de la Cour, au nom de sa mère. La femme Lamberte adresse à la Cour la même recommandation au nom de ses enfants. La Cour se retire pour délibérer sur les réquisitions de M. le procureur général. Les accusés restent à l'audience. Leur abatement est extrême. Au bout d'une demi-heure, la Cour rentre en séance, et M. le premier président prononce un arrêt qui condamne : la femme Salvago à vingt ans de travaux forcés; la femme Ville, la femme Gabriel, la femme Copello, dite Lamberte, et François Joyée, aux travaux forcés à perpétuité. L'audience est levée à trois heures et demie. Les assistants se retirent en proie à une vive émotion.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL Près Paris, fondée en 1825, POUR LA FABRICATION DES CHOCOLATS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE.

CHOCOLAT MENIER L'usine de Noisiel, spécialement destinée à la fabrication du Chocolat, est la plus considérable de France et sans doute de l'Europe. Située dans la riante vallée de la Marne, sur l'emplacement d'un moulin historique, qui date du roi Louis-le-Gros, elle répond parfaitement à sa destination. De nombreux ouvriers disciplinés et dressés à leurs travaux délicats, sont aidés par de puissantes machines hydrauliques et à vapeur qui permettent d'opérer avec la plus rigoureuse propreté et la plus grande économie de main d'œuvre, ce qui explique à la fois et l'excellence des produits de cet établissement modèle et le bon marché auquel ils sont livrés à la consommation.

tion. « Il faudrait avoir la place pour décrire, suivant les pittoresques expressions de M. Cerfbeer de Médelsheim, dans sa curieuse monographie : du Cacao et du Chocolat (1), le soin, la propreté excessive qui président à ces opérations, qui, presque toutes, se font d'une manière automatique, à l'aide des plus curieuses machines, des outils les plus nouveaux, les plus ingénieux. L'œil suit avec surprise le mouvement de cette pâte qui monte, descend, parcourt les étages, se mélange, se divise, s'étale, se monte, se perd, se retrouve toute seule, pour ainsi dire, sans qu'on aperçoive la main de l'homme, qui ne se révèle que par son génie. » Industriel hors ligne. M. MENIER ne s'est pas contenté d'être seulement fabricant mais encore il s'est fait planteur, armateur, importateur et exportateur à la fois, ne voulant rester étranger à aucune des opérations concernant l'industrie à laquelle est attaché l'honneur de sa maison. Des terrains immenses ont été achetés au centre de la meilleure production des cacao sur les bords du lac de Nicaragua : un homme habile et dévoué, M. Chiffmann, a été mis à la tête d'une vaste plantation de cacaoyers : au Valle-Menier. La culture se fait dans les meilleures conditions indiquées par la science et par la pratique, de sorte que l'on peut désormais compter sur une production régulière, abondante, de fruits excellents. Le cacao qui sert au chocolat fabriqué à l'usine de Noisiel est donc en partie récolté sur les propriétés de M. Menier, transporté par ses navires, conduit à la fabrique par ses voitures; il est trituré, manipulé, transformé sous ses yeux et sort de ses magasins pour aller dans le monde entier satisfaire au goût du plus humble comme du plus riche. revêtu de sa marque de fabrique qui, en indiquant la provenance et le prix, garantit la qualité pure de tout mélange suspect. Les jurys de toutes les Expositions françaises et étrangères ont reconnu la supériorité du Chocolat Menier par les premières récompenses; aussi le succès est-il arrivé à ce point que de 688,486 kilogrammes que fabriquait en 1852 l'usine de Noisiel, la production a atteint, en 1867, l'énorme quantité de 2,920,881 kilogrammes, chiffre qui sera largement dépassé en 1868. C'est près du tiers de toute la consommation du pays. Les droits de douane payés par la Maison Menier pour la fabrication du Chocolat (sucre et cacao) représentent environ 4,000 francs par jour, soit non loin de 1,200,000 francs pour l'année. (1) Etudes industrielles à propos de l'Exposition universelle de 1867, Paris, Société des livres utiles, 414, rue St-Honoré.

DANS HUIT JOURS tirage DÉFINITIF de la Loterie municipale de la ville de Châteauroux, de tous lots et gros lot de 100,000 FR. POUR 25 c. Adresser (mandat-poste ou timbres-poste) 5 fr. au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, vingt billets assortis pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr. On recevra en plus (gratis franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, contenant les 9,800 gagnants des 36 loteries dont le Bureau-Exactitude a placé des billets. Le tirage définitif de cette loterie municipale ne sera retardé sous aucun prétexte. Dernière occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr.

Le succès de la Liqueur Benedictine de l'abbaye de Fécamps augmente chaque jour. Son goût exquis et ses qualités hygiéniques lui ont valu de nombreux témoignages de sympathie de nos célébrités médicales. C'est d'ailleurs la meilleure liqueur de table connue. Médaille d'or à l'exposition du Havre. L'assurance sur la vie entre de plus en plus dans nos mœurs. C'est un fait seulement accusé par les résultats obtenus et sur lequel nous appelons l'attention publique.

Aucune Compagnie n'a pris un développement aussi considérable que LA NATIONALE. Aucune aussi n'offre des garanties plus complètes. L'importance et la solidité de cette Compagnie se justifient par les chiffres de ses opérations et de ses réserves. 1° Rentes viagères. — Elles sont constituées au profit des personnes qui veulent se donner plus de bien-être par l'augmentation de leurs revenus. LA NATIONALE paie annuellement à ses rentiers viagers 5 millions 147 mille 624 fr. 70; 2° Assurances en cas de décès avec participation aux bénéfices. Elles ont pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées. LA NATIONALE a réparti à ses assurés participants 4 millions 808 mille 52 francs. Son capital social et ses réserves de toute nature élèvent son capital de garantie à 84 millions. Prospectus de renseignements, à Paris, rue de Gramont. A Cahors, chez M. Français.

LA STÉNOGRAPHIE, ou l'art d'écrire aussi vite que l'on parle, est apprise par tous, même par des enfants, en peu de temps et sans professeur, par une nouvelle méthode très facile, qui réduit ce bel art à un simple pointillage. Pour la recevoir de suite et franco, adresser 1 fr. 20 c. en timbres-poste à l'auteur, M. Durand à St-Ybars (Ariège).

Le succès de la Publication en livraison et en séries illustrées de la Révolution de 1848 par l'honoré M. GARNIER-PAGÈS va toujours croissant. La 3^e et la 4^e série (en vente) rapportent jusque dans leurs plus minutieux détails les épisodes si émouvants de la Journée du 24 février : Barricades, Combat du Château d'Eau, l'Abdication et la Fuite du Roi, l'Installation du Gouvernement provisoire. Les récents événements d'Espagne et leur similitude avec les événements de 1848 vont metiver une nouvelle recrudescence de vente. 10 séries à 1 fr.; 1 fr. 20 par la poste franco. Envoyer des bons de poste à l'Editeur DEGEORGE-CADOT, 37, rue Serpente, Paris.

Annonces Judiciaires. ARRONDISSEMENT DE FIGEAC. Etude de M. G. Dusser. Le 8 janvier 1869, à neuf heures du matin, il sera procédé à l'adjudication des immeubles saisis au sieur Jean-Pierre Laborie, aubergiste, à Ceint-d'Eau, commune de Figeac. La vente se fera en huit lots : 1^{er} lot, 100 fr.; — 2^e lot, 50 fr.; — 3^e lot, 50 fr.; — 4^e lot, 500 fr.; — 5^e lot, 300 fr.; — 6^e lot, 300 fr.; — 7^e lot, 1,000 fr.; — 8^e lot, 200 fr. Même étude. Séparation de biens entre les époux Jeanne Combrade et Adolphe Cameros, de Revery. AVIS. — Dépôt du plan parcellaire aux secrétariats des mairies de St-Perdoux et de St-Simon à l'occasion des terrains à occuper par le ch. v. d'int. c., n° 88, et par le ch. v. d'int. c., n° 93. (Extrait du Memorial de Figeac, du 10 décembre.) ARRONDISSEMENT DE GOURDON. Jugement d'expropriation pour cause d'utilité publique des parcelles de terrains nécessaires à la construction de chemin vicinal de moyenne communication de Gourdon à Dégagnac. (Extrait du Gourdonnais, du 10 décembre 1868.) Pour tous les extraits et articles non signés A Laytou

ORFÈVRE CHRISTOFLE MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 56. COUVERTS ALFÉNIDE Représentants dans les principales villes de France et de l'étranger. Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés : LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS nous nous empressons de faire connaître au public les modifications que l'expérience et des perfectionnements récents introduits dans notre fabrication nous ont permis d'apporter à notre tarif de couverts. Ces améliorations sont : 1° Suppression du métal blanc dans la fabrication des couverts; 2° Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication; 3° Augmentation de la charge d'argent; 4° Abaissement du prix des couverts. Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli frères.

LE PHÉNIX COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE FONDS DE GARANTIE : VINGT-SEPT MILLIONS PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DE BÉNÉFICES Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées. RESULTAT DE LA PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 1866. Assurances vie entière (comme pour l'année 1865 et 1866).... 4 fr. 20 c. pour 100. Assurances mixtes (comme pour l'année 1866)..... 5 fr. 40 — ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES. S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffitte, ancienne rue de Provence, 40, et à M. Gobert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

MÉTHODE MAGIQUE DE LECTURE PAR F. DELROUS, Instituteur public, à Blars (Lot), par Marcillac. On recevra franco, cette Méthode incomparable, en adressant 2 timbres-poste de 20 centimes à l'auteur. A VENDRE Un Répertoire Alphabétique de Dalloz, divers ouvrages de MM. Froplong, Carré et Chauveau, F. Hélie, Adenet, Sappeg, Dutruc, etc., un Bureau de travail, etc. S'adresser au concierge du Tribunal. LA RÉGLISSE SANGUINÈDE GÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

Etude de M^e L. LABIE, notaire à Cahors. A VENDRE Un petit domaine (ancienne propriété de M. Granjou), situé à Cahors, faubourg St-Georges, composé de Maison de Maître, Jardin, Vigne, Terre propre à la culture du Tabac, belle Orangerie. S'adresser au dit M^e LABIE, ou à M. PALAME, à Cahors, place de la Gendarmerie. On donnera les plus grandes facilités pour les paiements. 4 FRANCS PAR AN 4

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement. TABLEAU DES DISTANCES De chaque commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC. Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS. SERVICE DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi. Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures. Le propriétaire-gérant : LAYTOU